



Ce CHSCT est le premier de l'année scolaire 2016-2017

A cette rentrée, les conditions de travail des personnels de l'Éducation Nationale restent fortement dégradées.

Les créations de postes n'ont pas vraiment permis l'amélioration attendue des conditions de travail. Sur l'ensemble de la mandature, une partie des postes créés a en effet été absorbée pour rétablir la formation initiale, ce qui était certes une nécessité, et globalement les créations ont été insuffisantes pour faire face à la hausse des effectifs et pour assurer les remplacements.

Au sujet de ces derniers, les mesures envisagées pour en améliorer l'organisation ne doivent pas déboucher sur une dégradation des conditions de travail des personnels remplaçants ni sur un accroissement des risques d'accident de trajet du fait de l'extension de leur zone de remplacement.

Les créations de postes doivent aussi permettre la réduction de la précarité et l'amélioration des conditions d'emploi pour prévenir efficacement les risques psychosociaux.

Concernant le protocole PPCR, la FSU tient à souligner que sa mise en œuvre ne doit pas servir de prétexte au développement ou à l'aggravation de pratiques managériales, d'injonctions diverses et variées, d'empilement de tâches qui dégradent l'organisation et les relations sociales au travail.

La question de la sécurité a été une autre dominante de cette rentrée. Nous y reviendrons dans le cadre du point inscrit à l'ordre du jour de ce CHSCT, mais nous tenons à insister sur le fait que le souci légitime de sécurité doit être assumé sans entraîner une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels, en leur confiant des rôles et des tâches qui ne sont pas les leurs, ou des missions qui ne relèvent pas de leur responsabilité.

Malgré un travail important réalisé au sein de ce CHSCT MEN, les conditions de travail des personnels restent un sujet marginal pour ce ministère. Les effets des réformes précédentes (rythmes scolaires, collège...) ne sont pas analysés, le temps et la charge de travail sont partout en augmentation (dispositif APC dans le 1^{er} degré, LSUN...), les besoins en éducation prioritaire sont insuffisamment reconnus (notamment dans les DOM mais aussi dans les lycées qui sont exclus du dispositif REP +) et nombre d'injonctions font partout perdre le sens du métier.

Cela fait maintenant 5 ans que les CHSCT ont été créés. Après une période de mise en place et en activité qui a été souvent laborieuse et conflictuelle, les CHSCT sont à présent formellement installés. Les réunions obligatoires ont bien lieu. Mais nous constatons une grande hétérogénéité et de nombreux blocages persistent.

Certains recteurs et DASEN continuent de ne pas prendre au sérieux les questions d'organisation du travail, de santé et de sécurité des personnels. Souvent très formels, les bilans de santé se résument à des statistiques très générales qui ne s'appuient pas sur une analyse des situations à risque. Ils ne débouchent donc pas sur des plans de prévention ambitieux et ancrés sur le réel.

Les représentants des personnels ont aussi beaucoup de mal à avoir accès aux informations relatives aux conditions de travail (registres) et sont souvent empêchés de porter en CHSCT les questions d'organisation du travail. Les visites sont trop souvent orientées sur les lieux sans problèmes, et les demandes d'enquêtes sont le plus fréquemment refusées.